

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 18 OCT. 2023

OBJET :

Projet de commodat administratif entre la commune de Livron-sur-Drôme et la CCVD dans le cadre de l'expérimentation TZCLD

Nombre de conseillers :
En exercice : 29
Votants : 27

N° 2023.10.07

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 10 octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.
Madame Nathalie SORIA est désignée secrétaire de séance

PRÉSENTS : Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALON, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Dullio NOVARO, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Francine DAMBRINE, Alain COURTHIAL, Matthieu NIVOT, Nicolas COLOMB, José MUNOZ ALVAREZ

REPRÉSENTÉS : Sébastien AMBLARD (pouvoir à J.F FAURE), Elisabeth LUQUES (pouvoir à F. FAYARD), Laurent MANTONNIER (pouvoir à N. MANTONNIER), Dan VILLIOT (pouvoir à F. DAMBRINE), Fabien PLANET (pouvoir à N. COLOMB)

ABSENTS : Thierry SANCHEZ, Emmanuelle GIELLY

Madame Nathalie MANTONNIER, Première Adjointe, rappelle que depuis l'habilitation obtenue en octobre 2022, la CCVD a rejoint l'expérimentation nationale « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD).

Pour mémoire, le projet de « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) » a pour but de résorber le chômage de longue durée. Ce projet a pour objectif de développer des activités et des services qui répondent à des besoins non couverts sur le territoire, et pour lesquels les chômeurs de longue durée ont des compétences. C'est un projet qui permet aux demandeurs d'emploi de retrouver une activité tout en améliorant la qualité de vie de l'ensemble des habitants du territoire.

Dans ce cadre, une première Entreprise à But d'Emploi (EBE), Val d'Emploi, a ouvert ses portes à Livron-sur-Drôme en janvier 2023. Elle a permis la création d'une activité de ressourcerie et de recyclage située Passage des Quatre saisons à Livron-sur-Drôme. Cette boutique dénommée « L'Astucerie » accueille déjà seize employés. D'autres projets sont actuellement en cours de développement.

Afin d'assurer un meilleur accompagnement des salariés, la CCVD a sollicité la commune en vue de la mise à disposition de locaux administratifs sur notre territoire. Un espace est susceptible de répondre à cette attente. Il est donc proposé la mise en place d'un contrat de mise à disposition, sous la forme d'un commodat.

Le commodat est un contrat de droit privé par lequel une personne, le prêteur, met gratuitement à disposition d'une autre, l'emprunteur, un ou des biens afin qu'il en fasse usage. Plus précisément, l'article 1875 du code

civil le définit comme le « contrat par lequel l'une des parties livre une chose à l'autre pour s'en servir, à la charge par le preneur de la rendre après s'en être servie ».

Les conditions principales de ce commodat seraient les suivantes :

Usage :

Bureau administratif du chargé de mission TZCLD et de l'accompagnatrice socio-professionnel de l'expérimentation TZCLD.

Accueil de publics (partenaires, personnes privées durablement d'emploi, bénévoles) lors de permanences, réunions de travail, ateliers et autres événements

Créneau considéré : Du lundi au vendredi

Considérant les besoins envisagés de la commune sur cet espace, une solution de partage sera mise en place, en concertation entre les différents utilisateurs.

Désignation du bien :

Local de 30 m² situé 86 avenue Joseph Combier - 26250 Livron-sur-Drôme

Durée du contrat :

La présente mise à disposition est consentie jusqu'au 31 juin 2026 à compter de la date de signature du présent bail.

Redevance :

Afin de participer aux charges de fluides, « L'emprunteur » consent à verser une participation financière de 50 euros par mois à l'entité « le Prêteur » jusqu'à la fin du présent commodat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité avec 27 Pour :

- **APPROUVE** le projet de commodat ci-annexé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de commodat administratif avec la CCVD ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et d'accomplir toutes mesures de nature à exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



MAIRIE DE LIVRON-SUR-DRÔME
26250

La secrétaire de séance,



Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le

18 OCT. 2023